

## CIBLES : Plan d'action régional sur l'albinisme en Afrique (2017-2021)

Ce sont les cibles et les indicateurs permettant d'orienter et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action régional sur l'albinisme en Afrique (2017-2021). Le plan d'action régional définit 15 mesures spécifiques et concrètes axées sur quatre piliers: **la prévention, la protection, la responsabilité** et enfin **l'égalité et la non-discrimination**. Le Plan d'action régional est également profondément guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte, à commencer par ceux qui sont le plus en retard. Un rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018.

Ces objectifs et indicateurs pour la mise en œuvre du Plan d'action régional ont été guidés par les indicateurs des droits de l'homme des Nations Unies et par les ODD ainsi que les objectifs et indicateurs connexes. Lorsque les objectifs et les indicateurs des objectifs de développement durable sont directement pertinents pour déclencher des actions et générer des données qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action régional, ceux-ci sont mentionnés. Sinon, là où il n'y a aucun lien avec les cibles et les indicateurs des ODD, il convient de comprendre que les cibles et les indicateurs du Plan d'action régional deviennent des supports permettant de contextualiser les objectifs généraux des ODD avec la situation des personnes atteintes d'albinisme

### C. Mesures de responsabilité

<i>Domaine de priorité</i>		<i>Partie responsable Échéancier Surveillance</i>			<i>Stratégie de mise en œuvre</i>
<i>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i>					
<i>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i>					
<b>1</b>	<b>Combattre l'impunité ; accorder la priorité aux poursuites engagées contre les responsables des attaques</b>	<b>État</b>	<b>I à L</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Idées sur la façon de procéder/commentaires</b>
1.1	<b>D'ici 2021, poursuivre tous les auteurs d'attaques et de violations connexes signalées</b>  Lien avec les ODD : <ul style="list-style-type: none"> <li>16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</li> <li>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la</li> </ul>		I à L	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application de la loi uniforme par les juges dans un contexte national (imposition ou non par les juges de peines différentes pour le même type de crime en fonction des caractéristiques personnelles ou ethniques du défendant ou de la victime)</li> <li>Nombre et proportion dans chaque pays de poursuites achevées connexes aux attaques signalées aux autorités d'application de la loi</li> </ul> Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable ; décisions des tribunaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les procureurs et les enquêteurs en utilisant un manuel sur les pratiques exemplaires existantes</li> <li>Publier des directives en matière de détermination de peine et assigner les cas aux instances supérieures</li> <li>Allouer des ressources aux agents d'application de la loi, aux enquêteurs et aux procureurs</li> <li>Nommer un procureur spécial</li> </ul>

	<i>participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</i>			<p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus</li> <li>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</li> </ul>	
1.2	<p><b>D'ici 2021, poursuivre tous les maîtres d'œuvre des attaques et des violations connexes signalées</b></p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</li> <li>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</li> </ul>		I à L	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et proportion de cas dans chaque pays où les maîtres d'œuvre sont poursuivis après une enquête approfondie des attaques signalées</li> </ul> <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable ; décisions des tribunaux</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus</li> <li>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</li> </ul>	
<b>2</b>	<b>Soutien pour les victimes</b>	<b>État et tous les intervenants</b>	<b>I à M</b>	<b>Indicateurs</b>	
2.1	<p><b>D'ici 2021, offrir des services de soutien à toutes les victimes d'attaques et à leur famille, y compris celles qui ont été victimes d'attaques avant 2017</b></p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale</li> </ul>		I	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de victimes, y compris les familles, qui ont reçu un soutien adéquat, y compris celles qui ont été victimes d'attaques avant 2017</li> </ul> <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un soutien psychosocial, médical, juridique et socioéconomique afin de rebâtir les vies des victimes et des membres de leur famille</li> <li>S'assurer de la disponibilité de tous les services de soutien au niveau communautaire</li> </ul>

	<p><i>pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</li> <li>• 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</li> </ul>	
2.2	<p><b>D'ici 2021, s'assurer de la mise en place d'un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme à l'endroit des victimes d'attaques et de leur famille</b></p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</li> <li>• 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</li> </ul>		I à M	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays ayant un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme pour les victimes d'attaques et leur famille</li> <li>• Mise en place ou non d'un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme pour les victimes d'attaques et leur famille</li> </ul> <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</li> <li>• 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</li> </ul>	
3	<b>Réintégration des personnes déplacées</b>	<b>État et tous les intervenants</b>	<b>I à M</b>	<b>État et tous les autres intervenants</b>	

3.1	<p><b>D’ici 2021, préparer toutes les collectivités touchées à recevoir les personnes atteintes d’albinisme qui ont été déplacées par l’entremise d’une sensibilisation communautaire et familiale</b></p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l’ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</i></li> </ul>		I à M	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays avec un appui à la préparation pour les collectivités touchées</li> <li>• Proportion des collectivités touchées sensibilisées par les programmes de préparation à l’échelle nationale</li> </ul> <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S’assurer que la réintégration des personnes déplacées est supervisée par une équipe qui consiste d’agences de développement communautaires et internationales</li> <li>• Réaliser une évaluation de la sécurité et sensibiliser le public avant la réintégration</li> </ul> <p>Agir dans l’intérêt supérieur des enfants</p>
3.2	<p><b>D’ici 2021, organiser la réintégration sécuritaire des personnes atteintes d’albinisme qui ont été déplacées à la suite d’attaques et de la stigmatisation</b></p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</i></li> <li>• <i>16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</i></li> </ul>		I à M	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays ayant un système national de données efficace au sujet des personnes atteintes d’albinisme déplacées</li> <li>• Nombre de cas signalés de réintégration sécuritaire dans chaque pays</li> </ul> <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable : rapports des groupes et des organisations liées à l’albinisme</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques</i></li> <li>• <i>16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l’objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l’homme</i></li> </ul>	

---

## Remarques

Les définitions suivantes sont utilisées dans la description du plan :

- (A) Le terme « intervenants » comprend chaque groupe ou organisme pertinent, notamment les États, les sociétés civiles, les institutions nationales des droits de l’homme, ainsi que les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l’homme et du développement ;
- (b) « Court terme » signifie entre un et deux ans ; « moyen terme » signifie entre trois et cinq ans ; et « long terme » signifie plus de cinq ans.
- (c) \* « I » : Immédiat ; « C » : Court terme = 1 à 2 ans ; « M » : Moyen terme = 3 à 5 ans ; « L » : Long terme = Immédiat et plus